celle des honorables officiers de Tourcoing en est un éclatant témoignage.

» L'officier Morel était un de ces hommes qui remplissait les fonctions avec une abnégation complète, avec un désintéressement sans bornes et ne cherchait d'autre récompense que celle qu'il trouvait en lui-même, la satisfaction du devoir accompli. Admirable est le devoir de ces hommes qui au péril de leurs jours affrontent le danger pour sauver leurs frères malheureux!

» Le fond de son caractère était une extrême franchise alliée à une loyauté exemplaire.

» Et cet homme de bien, cet ami, ce frère devait nous être enlevé par une mort aussi prématurée, dans la vigueur de l'âge! Enlevé brusquement à l'affection de sa famille, de ses nombreux amis!

» Mais, ne murmurons pas contre les décrets de la Divine Providence, qui sont impénétrables, respectons-les.

» Adieu donc, cher collègue. Adieu ou plutôt au revoir dans un monde meilleur, où Dieu récompense le dévouement fraternel et accorde la gloire et la paix aux hommes de bien.

» Adieu, Morel, adieu!»

M. Hassebroucq, maire de Tourcoing; MM. Fidèle Lehoucq et Diéval, adjoints; et M. Delavaivre, conseiller municipal, assistaient au service et se sont présentés les premiers à l'offrande.

Outre les superbes couronnes de la famille on remarquait les suivantes, portées par des pompiers : celle du corps des pompiers de Tourcoing; une par les pompiers de Roubaix; et une par la société des Sauveteurs.

Le recensement scolaire. — D'ici au 1er septembre, il devra être procédé au recensement de tous les enfants en âge de fréquenter les écoles primaires, c'est-à-dire de 6 à 13 ans. Chaque bulletin devra mentionner, noms, prénoms, adresses, etc., etc. de tous les enfants. Ce ne sera pas une petite besogne, car les enfants de cette catégorie sont au bas mot au nombre de 15 à 16.000.

Le bulletin devra mentionner l'école que fréquente l'enfant.

Adjudication des travaux de construction de la première crèche. — Le lundi 18 juillet, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, en la forme ordinaire, à l'adjudication des travaux de la crèche municipale, rue des Poutrains. Montant du devis : 25,095 fr. 95.

A la frontière. — Mercredi et jeudi, trois convois, comprenant environ 30 expulsés, ont été conduits à la frontière.

Les gendarmes de Tourcoing ont remis jeudi à leurs collègues de Mouscron :

Les époux Henri Schmitz, l'homme âgé de 50 ans, la femme, Jeanne Jongour, 24 ans, nés à Verviers, poursuivis par le parquet de cette ville, pour abandon d'enfants. Et Jacques Auguste House, 24 ans, journalier, né à Hanvre-Sainte-Catherine, poursuivi par le parquet de Bruxelles, pour vols qualifiés. Tous trois arrêtés à Lille.

Simple police. — *Audience du 30 juin 1892.* — Importante audience par le nombre et la gravité de quelques-unes des affaires qui semblaient être plutôt du ressort de la police correctionnelle. M. Brocart, juge; M. Cotard, commissaire du premier arrondissement, ministère public.

— Les deux nouveaux témoins entendus pour l'affaire de Auguste D..., de Neuville, remise du 16 juin, ont complètement changé les choses de face : le jeune homme est condamné à 3 journées de travail pour les violences et 2 fr. pour le tapage.

— Un grand nombre d'enfants comparaissent avec leurs parents, pour dégâts dans les récoltes, bris de carreaux et dommages causés à la propriété mobilière d'autrui : quelques-uns sont acquittés et les autres condamnés solidairement à 1 fr. et aux frais.

— Un gamin qui avait allumé du feu, non loin de maisons d'habitation, est acquitté; la prescription n'est pas, comme on le croit généralement, pour une distance de 50 mètres, mais bien de 50 toises (Art. 10 du titre 2 du code rural).

— Voici une scène qu'on aura peine à croire : Albert C..., âgé de 16 ans, avait lié une corde au cou d'un petit chien et, après l'avoir fait tournoyer plusieurs fois, il le frappait de toutes ses forces sur le pavé, pour le tuer! Pendant ce temps un camarade creusait un trou pour enfouir la pauvre bête! Une dame indignée alla dire aux bourreaux que s'ils voulaient se défaire de leur chien, il fallait le conduire à l'abattoir, mais elle fut fort mal reçue, et Albert C... lui adressa les plus incroyables grossièretés. Enfin le chien fut sauvé par quelques passants. Le jeune homme si avancé, qui n'est poursuivi que pour tapage injurieux, est condamné à 3 francs.

— L'affaire suivante s'est passée à Bondues et nous en avons parlé en son temps. M. Adolphe D... était accusé d'avoir porté un coup de couteau à son voisin, et lui avoir presque tranché un doigt de la main gauche. Le voisin s'empresse de demander 25 fr. de dommages et intérêts. Mais voici ce qu'un témoin vient déclarer

Il n'est sorte d'avanies que le voisin n'ait faites à Adolphe D... : ainsi pour rendre inabordable le « chalet de nécessité, » il avait d'abord mis du goudron partout, puis il en avait ôté le siège. Voyant qu'Adolphe continuait à se rendre quand même de ce côté, il courut sur lui, un couteau grand ouvert à la main. Adolphe D... se défendit, et c'est en voulant désarmer son peu sociable voisin qu'il lui coupa le tendon de l'index de la main gauche. Comme il est démontré qu'il n'a agi qu'en cas de très légitime défense, il est acquitté. Le voisin s'en va tout penaud.

— Un jeune homme, Mathieu B..., est condamné à deux jours de prison pour d'incroyables faits de malpropreté et de violences sur un cabaretier et sa femme.

— Même peine (2 jours de prison) est infligée aux deux frères, Henri et Jean-Baptiste H..., pour le même fait : le père, qui était avec eux, en est quitte pour 3 journées de travail.

— Napoléon M... est condamné à trois journées de travail pour avoir frappé sa femme; il a un jour de prison pour avoir battu sa belle-mère!

— Louis et Auguste D..., de Linselles, sont condamnés à 3 fr. et 1 jour de prison, pour violences et bris de chopes dans un cabaret.

— Louis D..., âgé de 17 à 18 ans, après avoir porté traitreusement un coup de pied à un voisin, avec qui il venait de boire..... il sortit et rencontrant la sœur de son adversaire, un jeune homme qui portait sur la bouche qui lui fendit la lèvre et lui fit sauter une dent! Un jour de prison.

La prochaine audience se tiendra non dans 15 jours, mais jeudi 7 juillet.

A la Marlière. — Jeudi matin, les préposés Lepaulnier et Dubos ont arrêté, porteur d'une charge de poivre et d'allumettes de la valeur de 17 francs, Polydore Castelotte, âgé de 14 ans, bacheur, né à Peyslert (Belgique), demeurant à Tourcoing, rue Notre-Dame-de-Lourdes.

Linselles. — *Un odieux attentat.* — Une fillette de onze ans, Marie Delescluse, dont le père travaille actuellement comme ouvrier peintre à Wervicq, revenait, mercredi, de porter le dîner à ses deux sœurs et à son frère, ouvriers à la Vignette, lorsqu'en longeant le gravier de Linselles à Quesnoy pour retourner au domicile de ses parents, elle fit la rencontre d'un sieur Delannoy, âgé de 17 ans, ouvrier hanselliier.

Cet individu, au détour d'un chemin, entraîna la malheureuse dans un champ voisin et voulut se porter sur elle à d'odieuses violences.

Aux cris désespérés de la jeune Delescluze, un ouvrier accourut; Delannoy prit alors la fuite.

On parvint à arrêter Delannoy qui, après enquête de la gendarmerie, a été transféré à la maison d'arrêt de Lille.

— *La fièvre aphteuse.* — Un nouveau cas de fièvre aphteuse vient de se déclarer, ce qui porte à quatre le nombre des fermes en interdit dans cette commune.

Toutes les mesures sanitaires ont été prises par les soins de la municipalité afin d'enrayer la maladie.

Roncq. — *Un cas de folie.* — Depuis deux jours, une jeune fille de 18 ans, Marguerite Coisne, demeurant avec sa mère à la Vallée, donnait des signes d'aliénation mentale.

Son état s'aggravant, elle a dû être conduite jeudi à la maison de santé de Lille.

Halluin. — Nous avons reproduit, d'après un autre journal, la nouvelle d'un accident, que l'on disait s'être produit à Halluin; on racontait qu'une petite fille y avait été grièvement brûlée.

Notre correspondant particulier d'Halluin nous écrit qu'il avait fait une enquête, à ce sujet, et qu'aucun accident de ce genre ne s'est produit, ces jours-ci, dans la région.

LILLE

L'évêché de Lille. — On lit dans le *Nouvelliste* :

« Nos lecteurs n'ont pas été sans remarquer qu'à différentes reprises, depuis cinq mois, nous avons mis à profit l'entière liberté de parole que nous laisse la vacance du siège de Cambrai, pour étudier l'importante question de l'érection d'un evêché dans notre ville.

» Ce projet a été accueilli, comme par le passé, avec la plus vive sympathie dans les trois arrondissements de Lille, de Dunkerque et d'Hazebrouck, et nombre de journaux du Nord se sont faits les interprètes de leurs populations respectives pour revendiquer une création qui finira tôt ou tard par s'imposer.

» L'*Echo du Nord* envisageant à son tour la question à un nouveau point de vue fait ressortir les avantages matériels qui résulteraient, pour Lille et ses environs, de la présence d'un évêque dans ses murs. Les considérations de l'*Echo* ont leur valeur; elles nous paraissent de nature à corroborer les sérieux arguments que nous avons précédemment exposés nous-mêmes en faveur de l'évêché de Lille et pour ce motif nous croyons que nos lecteurs en prendront volontiers connaissance.

» Depuis le décès de l'archevêque de Cambrai, au mois » de janvier dernier, il s'est produit, dans les arrondisse» ments de Lille d'Hazebrouck et de Dunkerque, un mou» vement d'opinion qui paraît s'étendre et que nous de» vons signaler.

» On a demandé à plusieurs reprises, depuis 1872, » l'érection d'un siège épiscopal à Lille. Les négociations » ont paru à diverses époques sur le point de réussir; » on voudrait les voir aboutir, on sait l'opinion publi» que, et on met en avant les arguments les plus puis» sants et plus décisifs.

» On énumère les heureux résultats qu'aurait cette créa» tion pour les trois arrondissements dont se composerait » le futur évêché. On recherche enfin si Dunkerque et » Hazebrouck n'auraient pas tout avantage à trouver plus » près d'eux celui qui est chargé de leurs intérêts reli» gieux : c'est une question qui n'est pas de notre com» pétence. Mais tout ce qui touche de près ou de loin à » l'avenir de notre cité ne saurait nous laisser indifférents. Or, à notre avis, Lille n'aurait qu'à gagner à la » création d'un siège épiscopal dans ses murs.

« Chef-lieu du département le plus peuple après celui » de la Seine, centre d'une industrie florissante et d'un » commerce des plus actifs, renfermant plus de 200,000 » habitants, doté de facultés prospères, réunissant (en » dehors de la cour d'appel) tous les grands corps offi» ciels qui contribuent à l'éclat et à l'importance d'une » cité, Lille est privée d'une chose que possèdent un» grand nombre de villes qui ne sont pas même préfec» tures.

» Un siège épiscopal contribuerait certainement à la » rapprocher des villes dont la population est supérieure » à la sienne, comme Marseille, Bordeaux et Lyon; et » l'accroissement d'importance qui en résulterait pour » la ville même serait un bien dont la région tout entière » recueillerait les bénéfices, comme elle en recueille de » tout ce qui touche à notre prospérité financière.

» Autant, en effet, la ville même trouverait d'avanta» ges matériels à cet établissement, autant les environs » auraient lieu aussi de s'en louer.

» Ces diverses considérations seront d'un grand poids » auprès des esprits sérieux. Il peut paraître téméraire » d'avoir un espoir prochain, mais il serait étrange qu'on » ne comprît pas les avantages que Lille retirerait d'une » solution favorable. »

Brevet de capacité. — Ont été reçus définitivement jeudi matin :

Mlles Duplaquié, Drubaix, Descamps, Ancelu, Davenne, Durup, Luzan, Menneret, Legeran, Lehoucq, Louise Leleu, Rosine Leleu, Leloup, Lemaire, Lemaréchal, Lemaire, Colasse, Delavenne, Codien, Buronfosse, Malfait, Maltanain, Labbe, Lacquement, Lagache, Lagrauze, Landragin, Lebleu, Levints, Blanche Lefebvre, Marie Lefebvre, Morien, Noille, Quentin, Tournoy, Pernot, Cagneau, Bourgeois, Malezieux, Tranois, Devied, Berode, Capelez, Smith, Goy.

Mlles Lys, Macron, Maeght, Mailliard, Maugé, Marescaux, Mathiot, Meurein, Place, Poupeel, Poulain, de Prat, Prouvost, Quenocquart, Quevenne, Manmarché, Monnier, Morin, Moucheel, Needham, Noël, Nuyts, Opsomer, Partingtout, Pierrart, Pecqueur, Pieltre, Berthe Lemoine, Berthe Leroy, Marie Leroy, Clémence Ravet, Reboux, Richard, Rolland, Charlotte Roussel, Marie Leroy, Létienne, Lohtellerie, Lorquin, Loval.

Un malheureux. — M. le commissaire de police du 2e arrondissement a saisi, mercredi soir, M. le procureur de la République d'une affaire en soi insignifiante. Il s'agit d'un pauvre prêtre du diocèse de Paris, qui, à la suite de démêlés avec l'autorité diocésaine, s'est mis à voyager, se livrant à des excentricités qui ne laissent aucun doute sur l'état de ses facultés mentales.

Du reste, M. le procureur de la République, après un court interrogatoire, trouvant qu'aucun délit ne pouvait être établi à sa charge, l'a fait mettre immédiatement en liberté. Ce malheureux voulait absolument parler au *Jésuite du Lycée de Lille* pour lui demander l'adresse du supérieur de N.-D. du Haut-Mont, ce qui prouve bien qu'il n'est pas responsable de la conduite quelque peu étrange qu'on lui voit tenir.

CONSEIL MUNICIPAL D'HEM

Séance du jeudi 30 juin 1892

Sont présents : MM. Jules Dufermont, Agache, Crouzet, Jonville, Boussemart, Michel Mulaton, Pollet, Leleu, Bromez, Delcroix, Masquelier, Loridant, Denis Dufermont, Leclercq, Joveneau, Gabert.

Absents : MM. Teneul, Corman, Despret, Jean-Louis Bayart, Desbonnet.

M. LE MAIRE. — Messieurs, je vous remercie du cadeau que vous avez bien voulu me faire à l'occasion de mon jubilé; je vous remercie une fois de plus pour la bonne intention que vous avez eu de faire inscrire cela sur le registre des délibérations du Conseil.

M. LE MAIRE. Avant de déclarer la séance ouverte, je tiens à vous demander votre appréciation au sujet de la demande faite par M. Corman à la dernière séance, demande par laquelle il faisait remarquer que tous les conseillers devraient se placer dans la salle du Conseil dans l'ordre d'inscription du tableau. — M. AGACHE. Comme il n'y a que M. Corman qui ait fait cette demande et qu'il n'est pas présent aujourd'hui, nous n'avons qu'à rester comme nous sommes placés et, à la prochaine séance, s'il le désire, il en fera de nouveau la demande. Adopté.

M. LEURLON, maire, déclare alors la séance ouverte; il est 11 h. 50. — M. MONNIER, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès verbal de la séance du 10 juin qui est accepté sans observations.

Approbation des comptes de l'exercice 1891. — Recettes ordinaires, 21053 fr. 68; reste à recouvrer, 25 fr.; recettes extraordinaires, 10171 fr. 65; recettes supplémentaires, 1723 fr. 72.

Dépenses ordinaires, 22280 fr. 55; dépenses extraordinaires, 9233 fr. 52; dépenses supplémentaires, 4529 fr. 65.

M. BOUSSEMART. N'y aurait-il pas moyen de former, dans la commune, un corps de sapeurs-pompiers? Dans un village aussi important que le notre ce serait de très grande utilité.

M. LE MAIRE. A en juger par les résultats obtenus jadis, je crois que cette question sera difficile à résoudre. — M. LELEU. Il y en a passablement en ce moment qui seraient désireux d'en faire partie, pourvu qu'on leur donne un équipement. — M. BOUSSEMART. Bien entendu, nous n'aurions qu'à les habiller, et ils ne nous réclameraient aucune indemnité. Cette dépense coûterait environ 70 francs par homme. — M. AGACHE. Dans ce cas, je n'y vois pas d'inconvénient; il faudrait, pour cela que quelqu'un prît l'initiative de former le corps, mais il faudrait faire signer ceux qui acceptent un engagement de deux ou trois ans.

M. LE MAIRE. Seulement, c'est qu'en ce moment nous avons beaucoup de frais qui nous arrivent pour l'année 1892 et nous allons encore avoir une augmentation de 3000 pour les contributions. — M. LEGRAND. En effet, c'est très juste, mais nous pourrions trouver une personne qui prendrait le commandement et qui voudrait bien avancer les fonds; et alors on s'entendrait avec un tailleur qui ferait un petit crédit. — M. LE MAIRE. Nous pourrions nommer une commission qui se chargerait de la formation du corps des sapeurs-pompiers. Après différentes observations, le Conseil renvoie la question à la prochaine séance.

Budget du Bureau de Bienfaisance en 1891 : Recettes 7297 fr. 25, dépenses 7297 fr. 25. — M. LE MAIRE. Nous avons été obligés d'ajouter, au Budget du Bureau de Bienfaisance, une somme de 500 francs, tant les familles à secourir augmentent dans la commune; nous avons donc recours à votre bienveillance pour accepter cette somme. Adopté.

Budget primitif de 1893. — Recettes ordinaires : 12,369 fr. 30; recettes extraordinaires : 9,552 fr. 64. Dépenses ordinaires : 25,728 fr. 65; dépenses extraordinaires : 2,542 fr. 64.

Agrandissement de la place. — M. LE MAIRE. Comme je vous l'avais promis, voici, à ce sujet, les plans et devis que j'ai fait dresser par M. Deregnaucourt, architecte, suivant l'un, les travaux nous coûteraient 3,701 f. 25; le deuxième 3,859 francs et une troisième proposition nous est encore soumise; ce serait de démolir les murs qui entourent l'église et l'ancien cimetière, et, ceci fait, de remblayer avec des scories; cette dépense coûterait 900 francs.

M. MULATON. Je crois que nous pourrions commencer par faire les travaux indiqués dans la dernière proposition, et plus tard, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire. M. AGACHE. Au point de vue de l'hygiène pour l'église qui se trouverait très près du passage des piétons il serait préférable d'y laisser un certain espace entre le mur et la bordure et de clôturer par une haie avec des ronces artificielles de façon à empêcher d'aller uriner contre les murs.

M. GABERT. Si l'on ne fait pas une transformation complète de suite, il vaut mieux ne rien faire du tout. — M. LE MAIRE. Nous pourrions inscrire au budget une somme de 1.000 francs pour premiers travaux à exécuter et l'an prochain nous verrons s'il y a lieu de faire des travaux supplémentaires. Après différentes observations, le Conseil adopte la proposition de M. le Maire.

Bureau des postes et télégraphes : M. LE MAIRE. J'ai reçu une lettre de M. le Préfet, qui nous invite à voter un supplément de 916 fr. 19 pour l'installation du bureau de façon à assurer d'une manière complète l'exécution du projet. J'ai vu M. l'agent-voyer à ce sujet et il nous engage à porter cette somme au budget de 1893. Cette proposition est acceptée.

Secours aux sociétés de Secours mutuels. — M. LE MAIRE. La Commission des finances a laissé au budget cette somme en blanc : à vous de voir quelle somme il faut leur allouer. Elles avaient précédemment chacune 60 fr. ce qui fait pour les trois sociétés subventionnées, 180 fr. — M. AGACHE. L'an dernier n'avait-on pas décidé de ne plus rien leur allouer pour ce motif qu'elles devaient se mettre sous le contrôle du gouvernement, comme le font la plupart de ces sociétés. — M. LE MAIRE. Si, nous avons pris une délibération dans ce sens.

M. LECLERCQ. Ces sociétés sont de grande utilité pour beaucoup d'indigents et je crois qu'il serait sage de ne pas leur supprimer cette année leur subvention, pour l'an prochain nous les inviterons à se mettre sous le contrôle du gouvernement. — M. AGACHE. Oui, nous pourrions procéder de la sorte, mais en ayant bien soin de le noter au procès-verbal de la séance.

Agrandissement de la bibliothèque scolaire. — M. AGACHE. Je prierai M. le Maire de donner connaissance au Conseil des grands avantages de la bibliothèque scolaire. — M. LE MAIRE. Vous ne sauriez, Messieurs, croire combien les élèves des écoles sont assidus à la lecture des livres que la bibliothèque tient à leur disposition; il se trouve bien des fois que M. Monnier n'en possède plus un seul et qu'il est obligé d'en retirer. Une bonne mode a été instituée par M. Monnier; elle consiste à priver les élèves de livres pendant un mois, lorsqu'ils ont été punis à l'école, et il paraît que cela leur fait grande peine.

M. LECLERCQ. Puisque cela prend de telles proportions, nous pourrions faire l'acquisition de quelques nouveaux livres. — M. AGACHE. Je propose d'augmenter la somme inscrite de 25 francs ce qui augmenterait, pour cette année, la bibliothèque d'environ 40 livres; en opérant ainsi, tous les ans, nous aurions une bibliothèque complète. Le Conseil adopte la proposition de M. Agache.

Jeunes gens à exemplier de la classe militaire. — Le Conseil donne un avis favorable.

Construction d'un pavé, carrière de Beaumont. — M. LE MAIRE, M. Teneul, qui est absent pour affaires de famille, m'a prié de vous renouveler sa demande au sujet de la construction d'un pavé, carrière de Beaumont. — M. AGACHE. Le principal intéressé, dans cette question, n'étant pas présent, je demande le renvoi à la prochaine séance.

M. JONVILLE. J'ai vu quelques propriétaires des terrains où doit être construit ce pavé, et ils ne sont pas décidés à les céder. Le Conseil donne un avis favorable à la demande de M. Masquelier tendant à terminer avec score le petit pavé qui conduit des Trois Baudets au Petit Lannoy. Le Conseil vote ensuite des remerciements à tous les classificateurs du cadastre pour leur dévouement; il vote aussi une somme de cinquante francs pour gratifications au garde-champêtre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 2 heures 20.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 30 avril.* — VOL DE BIJOUX. — Le sous-inspecteur Lefebvre, chargé de découvrir l'auteur d'un vol de bijoux commis au préjudice d'une personne de Roubaix, avait, en visitant divers bijoutiers de la ville, appris que les objets dérobés avaient été vendus par une femme du nom d'Eugénie D... qui fut mise en état d'arrestation.

A l'audience, l'inculpée prétend qu'elle avait trouvé quatre alliances près des halles et qu'elle avait cru pouvoir se les approprier. Elle est condamnée à trois mois d'emprisonnement.

TOUJOURS LES DÉPRADATIONS AU CIMETIÈRE. — Le directeur du cimetière à Roubaix avait, depuis quelque temps remarque les allures bizarres d'une petite fille d'une dizaine d'années qui allait et venait à travers les tombes.

Il la surveilla et la surprit au moment où elle enlevait des fleurs et des perles des couronnes d'un monument funéraire. Elle fut appréhendée et déclara qu'elle enlevait ces ornements pour les porter sur la tombe d'une parente. Après avoir entendu les explications du père, le Tribunal acquitte Zélia B... comme ayant agi sans discernement, et la remet à ses parents.

UN GUINGUELIER, de Roubaix, a été victime d'un détournement de pelles et autres outils : on arriva à mettre bientôt la main sur le coupable; c'était un nommé Désiré Petit, sur le compte duquel l'enquête une fois menée eût à mettre aussi le vol d'une voiture d'enfant. L'inculpé ne nie point : il lui est infligé une peine de quatre mois.

DES PRÉPOSÉS DE DOUANES témoins d'actes indécents commis par deux individus sur une passerelle du canal à Roubaix avaient fait à ces derniers des observations qui furent reçues très mal. Les individus Henri Lefebvre et Remy Polfyn, accablèrent les douaniers d'injures et firent résistance pour se laisser emmener.

Traduits devant le tribunal, ils sont condamnés : Henri Lefebvre, deux mois et cinq francs d'amende, Remy Polfyn deux mois et cinq francs. Tous deux bénéficient de la loi Bérenger.

Me CONFORME.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Audience du jeudi 30 juin

M. FAGON, président, MM. RICARD et SALMON, assesseurs, M. GRAUT, commissaire du gouvernement.

Les élections de Dunkerque

C'est au cours de la séance de jeudi que venait l'affaire la plus importante de la session consacrée à l'examen des protestations contre les élections municipales des 1er et 8 mai.

La municipalité de Dunkerque qui est à l'Hôtel-de-Ville depuis 1884, avait été réélue au premier tour, avec 700 voix de majorité; des protestations avaient été élevées par les candidats de la liste républicaine, et c'est sur ce point que le Conseil avait à statuer.

Toute la partie de l'enceinte réservée au public était occupée; il y avait même du monde jusque dans les couloirs; les portes de la salle d'audience étaient restées ouvertes.

La table des représentants de la presse était largement garnie.

Outre l'intérêt attaché à l'importance de la cause par les Dunkerquois venus en grand nombre, beaucoup de curieux avaient été attirés par l'annonce de l'arrivée de M. Thévenet, ancien ministre de la justice, chargés des intérêts des élus.

C'est Me Thévenet qui était en effet présent à la barre pour répondre à la demande d'annulation soutenue par Me Baggio, du barreau de Lille.

Me Thévenet a ce qu'on pourrait appeler un profil parlementaire; la tête déjà grisonnante, la figure pleine encadrée des favoris professionnels, il a l'allure de l'homme qui à l'habitude de la barre et de la tribune et qui ne manque pas de souligner ce qui peut intéresser l'auditoire.

Il est atteint de cette claudication qui lui a valu, on se le rappelle, dans les colonnes de bien des journaux connus, l'épithète de « boiteux Thévenet », lors du fameux procès Boulanger.

A la plaidoirie assez mordante de Me Baggio, il a répliqué par des réflexions et considérations spirituellement tournées qui ont, à diverses reprises, égayé le public et même les juges.

Nous n'entrerons pas dans le détail des griefs accumulés par les protestataires pour arriver à faire annuler les élections; qu'il nous suffise de dire que le principal reproche fait au comité indépendant est d'avoir pratiqué l'embauchage sur une grande échelle et surtout d'avoir multiplié le nombre des porteurs qui auraient été, à les en croire, presque trois cents.

A signaler toutefois ce trait singulier grief qui consisterait pour M. Deman, un président de bureau, d'avoir regardé *fixement*, au moment où ils remettaient leurs bulletins, tous les électeurs en général et deux vieillards de l'hospice en particulier : la corruption par l'hypnotisme!

Le Conseil ne statue pas immédiatement et met la cause en délibéré.

Me CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La place Notre-Dame

Roubaix, le 30 juin 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

La place Notre-Dame a toujours été déshéritée lorsqu'il y a eu des fêtes publiques en notre ville, et pourtant l'emplacement est très convenable pour y installer quelque chose de bien.

Ne serait-il point équitable, Monsieur, que notre nouvelle municipalité accordât à notre quartier une partie des divertissements qu'elle se propose d'organiser à l'occasion du 14 juillet?

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un habitant du quartier Notre-Dame,
lecteur assidu de votre journal.

La division de Roubaix en trois cantons

Roubaix, le 1er juillet 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement auront lieu fin de ce mois, et la Chambre vient de décider la division de Roubaix en trois cantons; le Sénat ratifiera certainement cette décision, mais quand?... Avant, ou après les élections?

Il me semble que M. le Sénateur Achille Scrépel, devrait bien user de l'autorité qu'il a près du gouvernement et de ses collègues pour obtenir une solution immédiate. Cela nous éviterait de recommencer à voter dans quelques mois, et les électeurs trouvent qu'on les dérange assez souvent pour ne pas les convoquer deux fois pour une.

Veuillez agréer, Monsieur, mes remerciements et mes salutations empressées.

Un Electeur.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne. — Dimanche 3 juillet, concours sur Saint-Just, 150 francs prix d'honneur. 1e Préparation pour le grand concours national roubaisien du 14 juillet, organisé par la Fédération colombophile roubaisienne, au siège de la société « Les Francs voyageurs », établie chez M. Henri Mullez (anciennement Petite jeunesse), rue de Tourcoing, Mouveaux (extrémité de la grande route de Roubaix à Mouveaux).

Mise 1 franc 50 par pigeon dont 1 franc pour prix selon le règlement. Mise du panier le samedi 3 juillet de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Poules facultatives à 0,25, 0,50, 1, 2, 3 et 5 francs.

AVIS. — Il y aura à ce concours une magnifique pendule régulateur valeur 50 francs, garanti 3 ans, jouée par une mise à 25 centimes. (Avis de la commission de la Fédération Roubaisienne).

Sous peu exposition des prix, primes et objets d'art devant être concourus au concours du 14 juillet, au siège de la Fédération colombophile roubaisienne, chez M. Elie Catteau, estaminet de l'Epeule.

Le réglage des constateurs et des montres de délégué pour le concours de Saint-Just se fera dimanche 3 juillet, chez M. Joseph Duthoit, rue de l'Epeule, 38, à 3 heures du matin.

BERSEAUX. — Concours de Chantilly. Voici le résultat du concours de pigeons sur Chantilly, le dimanche 26 juin organisé par la société colombophile établie chez Delcroix-Spriet au petit Audenarde, fachier 12 paniers, 7 heures du matin beau temps vent nord-ouest.

1er prix M. Masure 1p; 2e Loucke unique; 3e Charles Maes honneur; 3e Debarbieux Louis 2p; 4e Mercier 2p; 5e Laureyns 3p; 6e Mouet 2p; 7e Valcke 4p; 8e Deboulte 2p; 9e Lepers 2p; 10e Delcroix-Seynave 1p; 11e Maes Charles 2p; 12e Gaeremynck 4p; 13e Bourdois 1 p; 14e Dubrulle 2 p; 15e Losfeld; 16e Dervaux 3p; 17e Losfeld; 18e Laes Charles homme; 19e Deroubaix 4p.

20e Delcroix Seynave; 21e Mercier; 22e Maes Charles, 1p; 23e Deroubaix; 24e Delcroix; 25e Mai..... 26e Couck, 2p; 27e Debarbieux Louis, 3p; 28e Derock; 29e Gaeremynck, 1p; 30e Lepers, 1p; 31e Losfeld, 2p; 32e Wyerist, 2p; 33e Barbieux, 3p; 34e Warcisse, 2p; 35e Boutreline, 1p; 36e Hauwel, 2p; 37e Dervaux, 3p; 38e Houvier, 3p; 39e Salembier; 40e Delfour, 4p; 41e Dubus. Le premier pigeon constate 9 heures 39 avec une vitesse de 1145 mètres 34, le dernier à 9 heures 47 avec une vitesse de 1036 mètres.

TIR AUX CANARDS

Un tir aux canards, aura lieu chez M. Branquart rue Neuve, dimanche à 4 heures.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Hayaert, curé de Killem, est transféré à Hondeghem.

M. Devos, vicaire à Hondeghem, est transféré à Berenchie.

M. Mégresse, vicaire à Cambrai (Notre-Dame), est nommé curé à Roux-du-Nord.

Cour d'assises du Nord. — Voici les premières affaires renvoyées devant les assises qui s'ouvriront à Douai le lundi 1er août :

Vols qualifiés et complicité : 1° Esphège-Ferdinand Hallart, âgé de 30 ans, peigneur de lin à Lille; 2° Alois Sylvestre Janssens, âgé de 30 ans, né à Langdop (Belgique), chaudronnier à Lille; 3° Jean Vanderhertem, âgé de 37 ans, né à Tamises (Belgique), mécanicien à Lille; 4° Jules-César Debusscher, âgé de 25 ans, né à Bruges (Belgique), ébéniste à Lille, en fuite; 5° Félix-Joseph-Louis Ruelles, âgé de 27 ans, journalier à Lille, en fuite.

— Augustin-Victor Marquant, âgé de 33 ans, né à Lille, employé de commerce dans ladite ville, vol d'un portemonnaie chez le concierge de M. Decressonnière.

— 1° Philippe-Joseph Bernier, âgé de 40 ans, journalier à Solesmes; 2° Alcide Bernier, âgé de 29 ans, journalier au même lieu, vol à la gare de Solesmes.

— Charles-Joseph Stingl, âgé de 30 ans, né à Vienne (Autriche), tourneur, demeurant à Lille, vol chez Mme Lancelle, fabricante de pipes.

Faux en écritures publiques — Henry Zémonrenel, âgé de 39 ans, ancien préposé d'octroi à Louvroil.

Vols qualifiés et émission de fausse monnaie. — Giovanni ou Jean Remeri, dit Léon Papier, dit Ferraro, âgé de 38 ans, né à Saluzzo (Italie), sans profession, demeurant à Lille.

Saint-Cyr. — L'*Officiel* du 30 juin publie la liste des candidats ayant composé à Paris, à Lille et à Rouen, admis à subir les épreuves orales du premier degré. Parmi les noms des admissibles, nous relevons ceux des candidats suivants appartenant au département du Nord :

Lycée de Lille : MM. Louis Flament, Narcisse Lambert, Gilbert Leblond, Maurice Lemayeur, Jules Oudart, Eugène Vambremersch.

Lycée de Douai : MM. Jules Druesne, François Thomas, René Uffler.

Lycée de Valenciennes : M. Victor Pillion.

Collège Notre-Dame-des-Dunes, Dunkerque : M. François Canonne.

Ronchin. — Mercredi après-midi, une locomotive a tamponné, à la barrière de Ronchin, un cheval attelé à un cabriolet, et conduit par M. Delobel, marchand de charbon.

On a dû abattre le cheval, qui avait les reins cassés et les jambes de derrière fracturées.

M. Delobel, à la suite de l'émotion ressentie, a dû s'aliter.

PAS-DE-CALAIS

Une mort mystérieuse. — On a exhumé, à Comtes, le cadavre d'un homme, nommé Caron; on croit qu'il a été tué ou empoisonné.

Mort d'un sergent aux manœuvres. — Le 73e régiment d'infanterie qui vient d'exécuter des manœuvres de garnison dans le Pas-de-Calais a été éprouvé par de nombreux cas d'insolation. Il a même eu à déplorer la mort d'un excellent sous-officier, M. A. Cordier, de Wardrecq.

L'INAUGURATION DU MONUMENT FONTAINE A ANZIN. — La Compagnie du chemin de fer du Nord organise pour le dimanche 3 juillet, à l'occasion de l'inauguration du monument Fontaine à Anzin, un train de plaisir pour Valenciennes à prix très réduits, au départ de Béthune, Nœux, Bully-Grenay, Lens, Billy-Montigny et Hénin-Liétard.

Arrivée à Valenciennes à 9 heures 30 du matin. Pour le retour, départ de Valenciennes à 10 heures 35 du soir.

Le ministre des travaux publics arrivera à la gare du Nord à Valenciennes à 11 heures 46 par train spécial où il sera reçu par toutes les autorités dans la salle d'attente de première classe, qui doit être disposée en salon pour la circonstance.

Aussitôt après les présentations d'usage, le ministre se dirigera sur Anzin dans un landau suivi de trois autres qui transporteront les autorités.

Arrivé à la Croix-d'Anzin il sera reçu par toutes les sociétés qui précéderont la marche du cortège jusqu'au pied du monument.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Désiré BAYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Désiré-Jean-Louis BAYART, docteur en médecine, décédé à Roubaix, le 29 juin 1892, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 1 juillet, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 30.

Les amis et connaissances de la famille WALLEZ-CARDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Julia-Philomène-Virginie WALLEZ, décédée à Roubaix, le 30 juin 1892, à l'âge de 40 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 juillet, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ermitage, impasse Delmar-Cocheteux, 9.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Ste Elisabeth, à Roubaix, le lundi 4 juillet 1892, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Joseph DUFOREST, veuve de M. François DUPONT, décédée à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa quatre-vingt-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n